

<https://enseignants.se-unsa.org/EPS-au-bac-le-SE-Unsa-entendu>



EPS au bac : le SE-Unsa entendu !

- Je suis... - Prof d'EPS - Métier -

Date de mise en ligne : samedi 9 novembre 2019

Copyright © ENSEIGNANTS DE L'UNSA - Tous droits réservés

La [circulaire ministérielle](#) définissant l'évaluation de l'EPS au bac a été publiée le 3 octobre dernier. Elle donne le cadre de l'organisation du contrôle en cours de formation (CCF) et présente les référentiels nationaux d'évaluation.

Si le SE-Unsa regrette certains retours en arrière au regard du projet initial, notamment sur les référentiels, il se félicite d'avancées obtenues pour une meilleure adaptation aux besoins de souplesse et d'outils des équipes et aux enjeux d'évaluation des élèves.

Afin d'éviter toute confusion entre épreuve et activité, les épreuves ne sont pas décrites comme issues des activités mais s'appuyant sur ces dernières.

Une banque d'épreuves sera progressivement élaborée pour aider les établissements dans la déclinaison des référentiels nationaux.

La commission académique détient un rôle pédagogique. Par son accompagnement, ses observations et sa régulation, elle vise à aider les équipes dans la déclinaison de leurs référentiels.

Au-delà de ces nouveaux éléments, un reste stable par souci d'organisation des épreuves : les trois CCF sont toujours planifiés sur l'année de terminale, ce qui représente un statut dérogatoire au regard des autres disciplines évaluées dès la première.